



SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES Seine et Marne

CFP – local syndical – 8 av André Malraux, 77160 PROVINS
Tél : 06 14 26 81 75 ou 06 58 63 21 24
mél : solidairesfinancespubliques.ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr

Provins, le 10 novembre 2017

DECLARATION LIMINAIRE COMMUNE COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N° 1 et 2 LISTE APTITUDE

Monsieur le Président,

Les lois et mesures ultra-libérales décidées par le parlement sur proposition du gouvernement de M. MACRON confirment nos pires craintes. En effet, le projet de loi de finances 2018 et les différentes réformes prévues (protections sociales, retraites, démembrement des services publics...) peuvent inquiéter l'immense majorité de la population française. Pendant que le secteur de la Finance et les actionnaires se réjouissent, la majorité de la population se paupérise et se bat contre la précarisation de l'emploi.

Au cas particulier, les agents de la DDFIP 77 s'inquiètent sur l'avenir du service public.

Le Ministre de l'action et des comptes publics a bien annoncé 1 600 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'État (déjà 37 000 en national depuis 2002, dont 550 dans le 77). D'ici 2022, 50 000 suppressions d'emploi sont prévues dans la Fonction Publique d'État dont le plus gros contributeur sera la DGFIP.

L'avenir paraît bien sombre (gel de la valeur du point d'indice, rétablissement du jour de carence, augmentation de la CSG, promotions internes très insuffisantes, il est même question de bloquer les collègues promus par liste d'aptitude pendant 3 ans sur le poste de 1ère affectation, sans parler des concours internes et externes normaux 2019 qui sont prévus le même jour...)

Aujourd'hui en local, seul 1 cadre B classé « excellent » au projet de B en A (2 retenus l'an dernier), et 6 cadres C de C en B (8 retenus l'an dernier).

Concernant cette CAPL Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Pour Solidaires Finances Publiques, les plans de qualifications doivent être ambitieux compte tenu du niveau de technicité et d'expertise des agents C, B et A, et doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels. La liste d'aptitude est également un des vecteurs de cette promotion interne mais pour nous, ce mode de sélection doit constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel.

Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

En ouverture des travaux, nous souhaitons avoir communication de la volumétrie

des possibilités de promotion que vous a transmise la Direction Générale.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'égalité de traitement des candidatures est essentielle et ce, quelle que soit la nature du poste occupé. Cette appréciation ne doit pas prendre en compte le fait que l'agent occupe un poste d'encadrement ou pas (et pourtant voilà une excuse entendue par certains de nos collègues pour expliquer le fait qu'ils ne sont pas « retenus »). Le positionnement de celui-ci sur tel poste ne relève pas le plus souvent de son fait, mais bien plus du hasard de l'affectation.

Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agents et ce quels que soient les métiers exercés.

Les élus de Solidaires Finances Publiques 77 vous rappellent que les dossiers sont appréciés en tenant compte de la valeur professionnelle des candidats , en aucun cas, dans les textes, il n'est écrit que les « plus jeunes » (autour de 40 ans pour vous, etc....) doivent être écartés surtout lorsqu'ils ont un excellent dossier, c'est pourtant une pratique dans ce département. Nous vous demandons donc d'apprécier la valeur professionnelle des candidats et non le critère d'âge.

Nous vous rappelons que nous devons nous en tenir aux dossiers écrits des agents et non pas aux « cancons » de certains chefs de service qui d'un côté présentent l'agent comme excellent sur la notation, et de l'autre appelle les DRH pour leur dire que cet agent n'est pas apte à passer au grade supérieur, comme cela a été le cas l'an dernier.

Concernant l'engagement des agents à faire preuve de mobilité fonctionnelle ou géographique, une fois de plus, Solidaires Finances Publiques estime que ce critère ne doit pas être un critère de pénalisation.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement de la liste des excellents que vous nous avez communiquée en consultation.

Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux.

Solidaires Finances Publiques votera contre le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste, mais par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.